



Procès-verbal

Commission des Terrains et Installations Sportives

Réunion du :	28 mars 2023 à 18h30
A :	Baume les Dames (restaurant Le Bambi)
Présidence :	Albert Vienot
Présents :	Tous les membres de la Commission à l'exception de JL Saulcy Thierry Corroyer, Yannick Desgranges et Hubert PASCAL
Excusés :	JL Saulcy(convalescence), Th Corroyer (autre réunion), Yannick Desgranges (Déplt prof.) et H Pascal (raison personnelle)

PV CDTIS 25-90 n° : 01/2023

- I) Renouvellement de classements en 2023
 - a. Terrains → voir tableau joint, onglet « installations »
 - b. Eclairages → voir tableau joint, onglet « éclairages ».

Quelques rappels :

Prendre rendez-vous avec le propriétaire **2 mois avant l'échéance**. Un retard dans la validation de nos dossiers par la Ligue peut être préjudiciable pour nos clubs.

Privilégier un renouvellement de classement de l'ensemble des terrains ou/et des éclairages, d'une même commune, chaque fois que cela est possible. Pour les binômes, privilégier également le co-voiturage.

Les contrôles des éclairages associés au classement des installations, pas toujours facile mais le « top » pour l'environnement !

II) STADIUM

Chacun dispose maintenant des 2 recueils « papier » intitulés :

- Règlement des terrains et installations sportives 2021
- Règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives 2021

Ces éléments sont accessibles également sur terrain@fff.fr... Et sur vos tablettes.

L'outil STADIUM vous permettra également de disposer de tous les éléments concernant chacune de nos installations, en particulier l'historique des classements.

Aussi, chacun doit être en mesure de consulter cette base de données qui remplacera FOOT 2000 à terme. Christian vous contactera, individuellement, pour connaître vos difficultés (connexion, appropriation de l'outil, etc...) afin que chacun soit opérationnel pour fin Avril.

Une réflexion pour une formation à l'outil est toujours en cours avec les autres départements de la Franche Comté. A suivre.

III) Fafa Equipements Saison 2022-2023

Hubert nous a préparé la liste exhaustive des dossiers Fafa déposés pour la saison 2022-2023 par les propriétaires d'installations et l'aide accordée pour chaque projet.

Au 13 Mars, ce ne sont pas moins de 10 dossiers « équipements » validés que nous aiderons pour un montant global de 157 400€. D'ores et déjà, 6 projets supplémentaires seront présentés à la prochaine réunion Fafa courant Avril pour un montant de 43 200€.

D'autres projets (Les Fins, Mamirolle, etc...) sont en cours d'instruction.

Les municipalités et les clubs fourmillent d'idées pour améliorer leurs installations ce qui fait que l'activité Fafa reste soutenue pour la saison en cours. Malheureusement, l'aide de la Région aux projets sportifs est suspendue en 2023 et les municipalités ne récupèrent plus la TVA depuis le 1^{er} Janvier 2023 si bien que de nombreux projets sont susceptibles de « tomber à l'eau » faute de financement suffisant.

Un Merci tout particulier à Hubert pour sa grande implication dans le montage des dossiers et pour la qualité des supports présentés en commission Fafa de Ligue.

Pour rappel, vos visites d'installations doivent être un moment privilégié pour recenser les idées de projet que peuvent avoir les représentants des municipalités ou des clubs. Ne pas hésiter à me faire remonter les informations que vous recueillez, ici ou là.

IV) Actualités de la Commission

1) Matériel :

La Ligue BFC vient de mettre à notre disposition 2 rubans de 100m ainsi que 2 jauges. Le nécessaire sera fait pour que nous disposions de matériel sur 3 pôles, à savoir :

Pôle Besançon : 1 luxmètre, 1 ruban 100m et une jauge et 1 mètre laser

Pôle Haut Doubs : 1 luxmètre, 1 ruban 100m et une jauge

Pôle Arbouans : 1 luxmètre, 2 rubans 100m, une jauge et 1 mètre laser

A noter que les luxmètres viennent d'être étalonnés mais 1 des 4 est obsolète d'où la nouvelle répartition ci-dessus.

Bien indiquer, sur les documents prévus à cet effet, vos noms et dates d'emprunt et de retour du matériel. Merci d'avance.

2) Suivi des PV de CRTIS

Lors de la réunion de la CRTIS du 10 Février, la liste des non conformités mineures ou majeures de certaines installations enregistrées, depuis le début de saison 2022-2023, nous a été remis. Il est

important d'en assurer le suivi et de faire le nécessaire auprès des propriétaires pour lever ces non-conformités. Certaines sont aujourd'hui levées, toutefois elles ne le sont pas toutes, aussi, ne pas hésiter à relancer les municipalités et les clubs concernés (voir liste en PJ)

Pour rappel, les non-conformités majeures principalement liées à la sécurité, conduisent au retrait de classement des installations, retrait qui a pour effet, immédiat, la suspension de toute compétition sur ces installations.

3) Différence entre AAC et AOP :

L'AAC ou **Attestation Administrative de Capacité** est délivrée par le Maire de la commune pour une capacité de l'installation recevant du public inférieure à 300 personnes.

L'AOP ou **Autorisation d'Ouverture au Public** est délivrée par le Maire de la commune, avec copie à la Préfecture. Elle concerne les établissements recevant du public à raison de 300 personnes et plus.

Attention à bien utiliser le bon support lors d'un renouvellement de classement ou de nouvelle installation (Voir exemple « Villers le Lac » en annexe)

4) Montées fin de saison :

Une première approche, fin Mars, ne fait pas apparaître de difficultés particulières pour les clubs susceptibles d'être concernés, les installations existantes étant suffisantes pour un niveau supérieur. Vigilance concernant Bavilliers cependant en position de monter de R2 en R1 (Hubert).

Une nouvelle analyse des classements et des possibles montées sera faite mi-Mai (Albert- Hubert).

5) Indemnités kilométriques- Frais de déplacement

(voir mail envoyé le 28/3 par Christian Querry)

Chaque visite de renouvellement de classement ou de classement initial d'une installation doit faire l'objet d'une demande auprès de la Ligue qui délivre un ordre de mission nécessaire pour se faire rembourser ses frais de déplacements auprès de la Ligue.

Les réunions CDTIS sont prises en compte à travers la feuille de présence et font l'objet d'états trimestriels à destination du District.

Pour ceux qui optent pour la réduction d'impôts, il convient d'établir un support annuel des frais kilométriques. Ce support peut être obtenu auprès du District.

6) Clairefontaine :

Une réunion des Présidents de CRTIS et CDTIS est organisée par la CFTIS à Clairefontaine les 12 et 13 Avril. Un retour vous sera fait suite à ce séminaire.

V) Questions diverses :

Pas de question diverse compte tenu de l'heure avancée(20h45), il est donc convenu de... passer à table et de traiter les questions diverses pendant le repas.

Le président de conclure en remerciant tous les membres de la commission pour l'implication de chacun dans la préparation et le suivi des dossiers de classement. Un Merci tout particulier à Michel et Claude que le Président sollicite souvent, et, qui ont pris en charge quelques dossiers qui prenaient trop de retard.